

COP N° 7 2020-2021

COMMUNICATION SUR LE PROGRES 2021



This is our Communication on Progress in implementing the principles of the United Nations Global Compact.

We welcome feedback on its contents.

SAS au capital de : 1 098 000 € - Code APE : 4652Z - RCS : Bobigny B 323 540 534 SIRET : 323 540 534 00035 – CS 40006 – 5 rue Pleyel - 93283 – Saint-Denis Cedex

TVA intracommunautaire: FR38 323 540 534



Déclaration de soutien continu aux principes du Pacte Mondial de l'ONU.

Par cette lettre, j'ai le plaisir de vous confirmer le soutien et l'attachement de CFI au Pacte Mondial des Nations Unies.

Nous renouvelons ainsi notre engagement à adopter, soutenir et appliquer les 10 principes fondateurs, relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Nous exprimons également notre volonté de faire progresser l'application de ces principes en continuant de les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale et ses modes opératoires.

Henri VIARD

Directeur Général.



PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

Créé en 1982, CFI est l'un des leaders français de la distribution et des services informatiques pour les entreprises et les administrations. Ses 160 employés accompagnent ses clients dans tout le cycle de vie de leur système d'information, de la conception à l'exploitation, la maintenance et jusqu'au recyclage. CFI offre ainsi un large éventail de compétences qu'elle sait mettre en œuvre de manière cohérente et en adéquation avec leurs objectifs opérationnels et économiques. Face au rythme des changements technologiques, CFI propose une véritable offre globale de solutions répondant aux besoins des métiers de ses clients, et de services permettant leur mise en œuvre et leur maintien en condition opérationnelle.

Accompagner vos projets tout au long de leur cycle de vie





LES VALEURS DE CFI

Avec sérénité abordons l'avenir ensemble...

Nos valeurs fondamentales définissent la culture et la personnalité de notre entreprise. Elles guident notre attitude et nos prises de décision. Depuis sa création, la culture de CFI repose sur 5 valeurs fondamentales :



CFI ET LE PACTE MONDIAL

Face aux nouveaux défis environnementaux et sociaux, CFI est convaincue que le processus de création de valeur ne peut se réaliser que dans le cadre d'une politique favorable au développement social et environnemental.

En conséquence, la mise en place depuis 2011 d'une véritable démarche RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) structurée constitue pour CFI un choix stratégique.

Pour renforcer cette stratégie et nos engagements RSE, CFI a adhéré en 2011 au Pacte Mondial des Nations Unies en soutenant ses 10 principes en termes de droit de l'homme, de normes de travail, d'environnement et d'anti-corruption.



RAPPEL DES 10 PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

DROITS DE L'HOMME	Principe 1	Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.	
	Principe 2	Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.	
CONDITIONS DE TRAVAIL	Principe 3	Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.	
	Principe 4	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.	
	Principe 5	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.	
	Principe 6	Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.	
ENVIRONNEMENT	Principe 7	Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant l'environnement.	
	Principe 8	Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.	
	Principe 9	Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	
CORRUPTION	Principe 10	Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	

ACTIONS DANS LE DOMAINE DES DROITS DE L'HOMME

Remarque préliminaire: Du fait de ses activités, son implantation géographique française, de la localisation de ses missions et de ses fournisseurs, et de son périmètre d'influence, CFI n'est pas confrontée à la problématique du respect du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Pour garantir l'équilibre des traitements et toute détection de discrimination, 100 % du personnel de CFI est représenté par instance unique et désormais plus polyvalente : Le Comité Social et Economique (CSE) qui se réunit tous les 2 mois. Il bénéficie, outre son rôle d'observation et de consultation, d'un droit d'alerte en cas d'atteintes aux droits et aux libertés des personnes, en cas de danger sanitaire grave et imminent et en cas d'atteinte aux conditions de travail dans l'entreprise. Cela concerne également la prévention du harcèlement moral et sexuel, ainsi que la lutte contre les comportements sexistes au travail

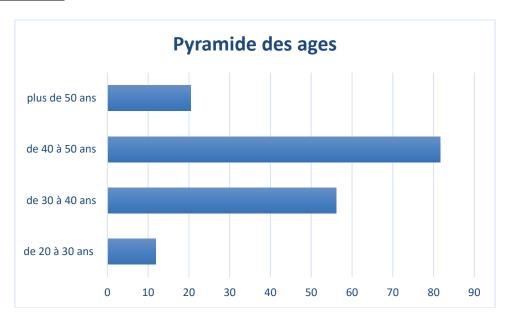
Sur la période du COP aucun jugement de violation des Droits de l'Homme, ordonnance, amende ou autre événement n'a été rapporté.

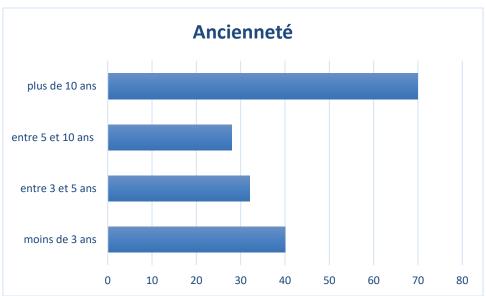


ACTIONS DANS LE DOMAINE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Pour confirmer sa politique de ressources humaines basée sur un recrutement responsable, CFI a signé en 2011 de la **Charte de la Diversité**. Une formation auprès des cadres de CFI a été engagée pour les sensibiliser sur le management de la diversité et plus généralement sur le développement durable.

En 2021, CFI c'est :





- Une diversité d'âge : la moyenne d'âge est de 42 ans
- Une diversité de ses collaborateurs issue d'horizons diverses (Algérie, Benin, Cachemire, Chine, Cote d'Ivoire, Espagne, France, Maroc, Pologne, Portugal, Sénégal, Togo, Tunisie, Turquie)
- Des mesures prises en faveur des travailleurs handicapés : 5 % de l'effectif global
- 75 % de l'effectif est masculin. (ce fort pourcentage est lié aux activités techniques et de logistique)
- Des emplois en contrat à durée indéterminée ainsi 95 % des salariés CFI sont en CDI.



Résultats des axes engagés en 2020

Actions sur 2020	Réalisés sur 2020
Installation de la nouvelle instance représentative du personnel (IRP) : Le CSE composé de 16 membres au lieu de 8 se	Permanent
réunit désormais tous les 2 mois.	
Entretien d'Evaluation annuel ; les collaborateurs s'expriment auprès des managers sur les conditions de travail, évoquer les problèmes et y remédier par des solutions.	Action continue et renouvelée afin d'assurer un suivi des collaborateurs ainsi que le recueil de leurs souhaits, doléances et besoins d'évolution de carrière.

Les axes pour 2021

Engagements sur 2021	Niveau d'engagement
Calcul et publication de l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, c'est désormais une obligation légale	Résultat de 92/100 avec des engagements pour atteindre l'an prochain un taux supérieur grâce à des actions correctives.
Réalisation du bilan social et prévention santé qui permet de réaliser une photographie de la situation de l'entreprise.	Réalisé
Réalisation et publication de notre 1 ^{er} rapport RSE	Réalisé
Réalisation une enquête sur le bien-être au travail (suites COVID-19), Identifier et mesurer les sources de satisfaction et d'insatisfaction des collaborateurs, Dégager les axes d'amélioration et construire un plan d'action, S'inscrire dans une logique de progrès	Enquête réalisée du 25 novembre au 7 décembre 2021 Au total, 141 collaborateurs ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation de 90 % (141/156)

<u>ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT</u>

Pour rappel, nous avons réalisé notre premier Bilan Carbone en 2012 (sur les valeurs de 2011) (Méthode ADEME version 7) en collaboration avec un cabinet conseil spécialisé dans la prise en compte de la contrainte carbone.

Ce Bilan Carbone est déployé sur les 2 sites de CFI. Il rend compte des émissions directes et indirectes de GES liées au fonctionnement de CFI. Véritable outil de mesure il permet désormais à CFI de connaître ses émissions de CO2 et de se fixer des objectifs de réduction d'émission.

Un plan d'actions est établi sur les postes suivants :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) prises en compte correspondent aux flux nécessaires pour le fonctionnement de CFI, à savoir :
- Les bâtiments (énergie, amortissement des locaux)
- Les intrants (achats fournitures et prestations)



- Fret
- Déplacements (domicile travail, professionnels)
- Immobilisations (équipements informatiques, mobilier, véhicules, parkings, bâtiments)

Réalisation d'un Bilan Carbone (2019-2020) qui nous permet de suivre les évolutions sur ces postes. Pour arriver à ces objectifs, l'implication des collaborateurs de CFI est essentielle et passe donc par une forte sensibilisation.

Marges de progrès

- **Continuer à limiter la consommation**
- **Commencer à demander aux fournisseurs l'impact carbone de leurs produits**
- Introduire des clauses carbones dans les marchés d'achat
- Transformer la flotte de véhicules de fonction en hybrides ou électriques
- Prolonger la durée de vie des équipements informatiques
- Prolonger la durée de vie du mobilier et des équipements d'agencement



Résultats des axes engagés en 2020

Actions sur 2020	Réalisés sur 2020
Réduire l'impact de l'usage du plastique sur l'environnement.	Suppression par anticipation de l'usage des gobelets et autres objets en plastique au sein de CFI.
Valorisation du carton fortement utilisé sur notre site Logistique avec l'installation de 2	Effectué, actions permanentes et continues
bennes de récupération de : cartons d'une part et DIB (déchets industriels & banals)	

Les axes pour 2021

Engagements sur 2021	Niveau d'engagement
Installations des outils de géolocalisation sur tous les véhicules utilitaires à des fins d'optimisation des interventions.	Effectué
Portail applications et outils collaboratifs afin de favoriser et faciliter et le télétravail pour l'ensemble des salariés.	Réalisé
Suppression définitive des rapports d'intervention papiers à la suite du déploiement des tablettes techniciens.	Effectué
Virtualisation dès lors que c'est possible de la plupart de nos serveurs informatiques afin de réduire la consommation électrique.	Action continue et permanente
Continuer à augmenter les livraisons directes fournisseurs - clients pour réduire l'empreinte carbone de notre activité	Action continue et permanente
Mise en place de nouveaux catalogues au format électronique afin de réduire les déplacements des commerciaux et l'impression de catalogue papier.	Action continue et permanente
Mise en place du recyclage des capsules usagées Nespresso	Suppression envisagée des machines à capsules pour des machines à grains
Dématérialisation des Tickets restaurants et des bulletins de salaires au service RH	Réalisé
A la suite de la crise du COVID-19, institutionnalisation du télétravail	4 jours de présentiel par mois pour chaque collaborateur éligible au télétravail
Introduire progressivement des véhicules hybrides ou électriques dans le parc automobile	En cours



ACTIONS DANS LE DOMAINE DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la formalisation de sa politique RSE, CFI réaffirme son code éthique basé sur 6 grands principes :

- Le respect des lois et des règlementations
- L'honnêteté et l'intégrité dans la conduite des affaires
- Le respect des règles déontologiques régissant le secteur de l'informatique
- Le respect de l'individu
- La transparence et la pertinence des informations communiquées
- Le respect de l'environnement.

Les valeurs et principes inscrits dans ce code d'éthique doivent guider l'ensemble des collaborateurs, quels que soient leur métier et leurs niveaux de responsabilités.

CFI s'engage à ne pas participer sciemment, de façon directe ou indirecte, à tout acte de corruption, que ce soit en sa qualité personnelle ou pour le compte d'une autre personne physique ou morale.

Chaque nouveau collaborateur qui rejoint CFI bénéficie d'une formation au code d'intégrité et de conduite des affaires.

Résultats des axes engagés en 2020

Actions sur 2020	Réalisés sur 2020
Continuer à former les nouveaux collaborateurs	Réalisé
Mise à jour de la charte éthique et du règlement intérieur	Réalisé

Les axes pour 2020

Actions pour 2021	Niveau d'avancement
Mettre en place une procédure unique avec des	En cours de finalisation, le principe reste
critères précis et objectifs dans le choix des	néanmoins acquis. Les choix sont divers et
fournisseurs. Il s'agit alors de ne pas céder à la	chaque prestation doit faire l'objet de plusieurs
tentation de favoriser l'un ou l'autre.	devis.
Formation et rappel permanent à tous les	Action continue et permanente
collaborateurs sur les règles de confidentialité	
et de non-concurrence qui sont le cœur de	
notre métier.	
Elaboration d'une charte éthique pour nos	En cours de rédaction
fournisseurs	